Image not found or type unknown

Indemnités de licenciement

Par **Ona**, le **21/09/2019** à **10:04**

Bonjour, je vais être licencié pour inaptitude, pourriez vous me donner le total de mes indemnités de licenciement j y suis depuis 12 ans et 4 mois pour un brut de 2200 euros mensuel . Merci d avance.

Par **Prana67**, le **21/09/2019** à **12:22**

Bonjour,

Sauf disposition conventionnelle plus favorable le montant légal est de 1/4 de salaire par année pour les dix premières années puis 1/3 pour les suivantes.

Si l'inaptitude est d'origine professionnelle le montant est doublé et il faut rajouter l'indemnité compensatrice de préavis.

Par **P.M.**, le **21/09/2019** à **13:05**

Bonjour,

Un cas d'inaptitude d'origine professionnelle c'est l'indemnité légale d'1/4 de mois de salaire brut par année de présence pour les 10 premières et d'1/3 au-delà qui est doublée mais pas celle prévue à la Convention Collective...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés